



**HAL**  
open science

## Les jours heureux. Dans les archives Louis Saillant. Conseil national de la Résistance. Introduction

Rossana Vaccaro, Michel Pigenet

### ► To cite this version:

Rossana Vaccaro, Michel Pigenet. Les jours heureux. Dans les archives Louis Saillant. Conseil national de la Résistance. Introduction. Michel Pigenet; Rossana Vaccaro. Les jours heureux. Dans les archives Louis Saillant. Conseil national de la Résistance, Codhos Editions, 2018, 9782951790034. hal-03749391

**HAL Id: hal-03749391**

**<https://hal.science/hal-03749391v1>**

Submitted on 10 Aug 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Introduction**

par Rossana Vaccaro et Michel Pigenet\*

En 2011, la bibliothèque Jean Maitron du Centre d'histoire sociale du XXe siècle (Université Paris 1/Panthéon-Sorbonne-CNRS) a reçu, sous forme de don, de la part de la dernière épouse et des enfants de Louis Saillant un fonds d'archives qui offre une documentation inespérée et d'une extrême richesse<sup>1</sup> sur les activités du Conseil national de la Résistance, de la Libération au début des années 1950.

### **Les origines du fonds Louis-Saillant/CNR et ses premières explorations**

Dirigeant de la CGT, résistant, secrétaire générale de la Fédération syndicale mondiale, Louis Saillant (1910-1974) fut élu, le 10 septembre 1944, à la suite de Georges Bidault, à la présidence du Conseil national de la Résistance. Il en fut le dernier à occuper cette fonction.

En mai 2016, à l'occasion de la mise en ligne de l'inventaire du fonds Louis Saillant/CNR, le CHS a organisé une journée d'études. Premiers explorateurs de ces documents, des chercheurs, spécialistes de la Résistance, de l'histoire du travail et du syndicalisme, de l'histoire sociale et culturelle étaient conviés à en évaluer l'intérêt et à dégager de possibles pistes en vue des exploitations à venir du fonds. L'ouvrage que nous publions réunit leurs contributions. Il contient également des articles sur Louis Saillant syndicaliste et président de la FSM, qui s'appuient sur deux fonds d'archives conservés à l'Institut d'histoire sociale de la CGT.

Le fonds Saillant-CNRS a été retrouvé, en 2008, dans le grenier du dernier domicile de Louis Saillant, où il avait été entreposé, très vraisemblablement vers le début des années cinquante, alors que le CNR avait cessé définitivement ses activités et que la FSM venait d'être expulsée du territoire français. André Saillant, fils de Louis, évoque dans cet ouvrage les circonstances

---

\* Rossana Vaccaro, archiviste à l'Université Paris 1, Centre d'histoire sociale du XXe siècle UMR 8058 Paris 1/CNRS, et Michel Pigenet, professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CHS du XXe siècle UMR 8058 Paris 1/CNRS.

<sup>1</sup> Si des archives concernant le CNR se trouvent aux Archives nationales, dans les fonds de certains résistants comme celui de Georges Bidault ou de Maxime Blocq-Mascart, ou dans le fonds du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, aucun fonds spécifiquement consacré au CNR à la Libération n'existait avant la découverte des archives conservées par Louis Saillant.

de la découverte de ses documents et les raisons qui ont conduit la famille à le donner à la bibliothèque du CHS, lieu et cadre en mesure de garantir à la fois sa conservation et sa valorisation<sup>2</sup>.

Il arrive que des bibliothèques universitaires conservent des fonds d'archives, le plus souvent des archives privées, aussi bien d'entreprises et d'associations que de personnes physiques. Les raisons de ces collectes tiennent aux histoires singulières de ces institutions. C'est bien le cas de la bibliothèque du CHS qui, dès sa création, contemporaine de celle du Centre, à la Sorbonne en 1966, a très tôt accueilli des archives de militants et d'organisations syndicales politiques et associatives. La bibliothèque était partie intégrante du projet de son fondateur, l'historien de l'anarchisme, Jean Maitron, résolu à lier étroitement la pratique et la promotion de l'histoire des mouvements sociaux au sauvetage, à la conservation et à la valorisation des documents la concernant. A cette date, en effet, les sources qui avaient survécu aux ravages de la guerre étaient dispersées entre un grand nombre de lieux de conservation. Détenues par des partis, des mouvements politiques, des syndicats, des associations, au statut parfois précaire, et par des simples militants inégalement conscients de l'importance de leur conservation, elles risquaient à terme la disparition. Associés par Maitron aux recherches concernant leur propre histoire, et notamment autour du *Dictionnaire biographiques du mouvement ouvrier français*<sup>3</sup>, des militants répondirent à l'appel de l'historien et firent don de leurs documents, livres, périodiques, archives, qui constituèrent ainsi le fonds originel de la bibliothèque. Les dons, à partir desquels les collections se sont structurées, continuent toujours de s'enrichir au gré des relations établies par les chercheurs et de l'évolution des problématiques de l'histoire sociale au sein d'un laboratoire d'intervention, attentif à développer des coopérations avec les acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun. Tout cela participe du rayonnement du Centre de recherche et fait de sa bibliothèque un lieu de référence pour les chercheurs, les étudiants, les acteurs sociaux et le plus large public auquel elle ouvre ses portes.

### **Nature et composition du fonds**

---

<sup>2</sup> Que la famille de Louis Saillant soit remerciée ici et tout particulièrement André Saillant, pour sa confiance, sa disponibilité et pour l'intérêt qu'il a porté à nos travaux.

<sup>3</sup> Sous la direction de Jean Maitron, puis de Claude Penetier et Paul Boullant, le dictionnaire se compose de 44 volumes pour la série de 1789 à 1940, publiée de 1964 à 1991. La nouvelle série, publiée de 2006 à 2016 comprend 12 volumes et couvre la période de 1940 à 1968.

La question du statut du fonds Louis Saillant s'est posée d'emblée. S'agissait-il d'un fonds public ou privé ? En décidant d'emporter ces documents chez lui, Louis Saillant leur a attribué le statut d'archives privées. Ce choix renvoie à l'indétermination du statut du CNR lui-même, maintenue après la Libération. En effet, à la différence des Comités départementaux de libération (CDL), dont l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyait de prolonger l'existence et alors même que leur composition était censée s'inspirer de celle du Conseil national de la Résistance, celui-ci ne fut jamais une instance officielle dotée d'attributs institutionnels. Cela, bien qu'il lui soit revenu de désigner les présidents des quinze commissions installées auprès des secrétaires généraux provisoires des ministères, sur le choix desquels il avait été décidé, en mai 1944, qu'il serait consulté. S'il disposait d'un papier à en-tête qui portait la mention « République française », le CNR fut hébergé dans des demeures privées et non pas dans des bâtiments de l'Etat. Comme le rappelle l'historienne Claire Andrieu, le CNR demeurait, en septembre 1944, un organisme hybride, semi-officiel<sup>4</sup>. Sa charte fondatrice lui fixait l'objectif d'être l'« embryon de la représentation nationale réduite ». Ce qu'il réussira à devenir dans les conditions d'une clandestinité qui favorisa plus qu'elle ne nuisit à l'unification de la Résistance intérieure, dont il devint la voix, y compris auprès de la France libre. Pour De Gaulle, le Conseil demeura un organisme parmi d'autres, dont il avait suscité la création en vue d'asseoir sa légitimité et, de ce fait, subordonnés à son autorité. Ce que ne contesta jamais le CNR, qui revendiquait en revanche un droit de remontrance. Latentes, ces ambiguïtés et ces tensions apparaissent au grand jour dans le feu de l'insurrection parisienne et lors de l'arrivée du général de Gaulle à Paris. Bien d'autres suivront, dont le fonds témoigne en abondance. Respectueux de la fonction et de la personne du chef du GPRF, le CNR écarte alors le conflit ouvert, mais n'en pense pas moins, assez pour se convaincre de persévérer dans son être, quitte à redéfinir son mandat. Ce qui ne va pas de soi, tant il est vrai que la Libération clôt le temps de cette Résistance inscrite dans son titre. D'abord prolongé dans l'attente de l'onction électorale qui, seule, marquera la fin du « provisoire », le CNR s'érige en garant des idéaux et engagements de son Programme. Cette autolégitimation est actualisée en novembre 1945, à la suite de l'élection de l'Assemblée constituante, dont il aurait souhaité étoffer les prérogatives. A cette date, le Conseil décide de quitter le terrain des contingences politiques pour se recentrer sur ceux, fondamentaux, de la cohésion sociale et du renouveau national en s qualifié de « point de jonction des forces

---

<sup>4</sup> Claire Andrieu, « Le CNR et les logiques de l'insurrection », in *Le rétablissement de la légalité républicaine – (1944)*, Bruxelles, Éditions complexes, 1996, p 229-354.

économiques et sociales (...) engagées à concourir au relèvement et à la prospérité de la France ».

Désireux de ne pas ajouter à la dispersion des archives, le CHS n'a accepté ce don qu'après en avoir évalué les bienfondés. Outre le choix des donateurs, plusieurs arguments plaidaient en ce sens. Les archivistes chargés du classement pouvaient bénéficier de l'expertise de spécialistes de la Résistance et du syndicalisme, membres du Centre ou lui étant associés, ainsi que de doctorants dont les sujets étaient en relation avec la période et les thématiques concernées par le fonds. Il y avait là, la certitude de son exploitation et la promesse d'actions de valorisation. Grâce à son partenariat avec les centres d'archives syndicales, le CHS était par ailleurs en mesure de mettre ces archives en relation avec celles détenues par la CGT et de nouer ainsi les fils de l'itinéraire de Louis Saillant, de la CGT, au CNR et à la FSM. Enfin, la perspective prochaine, à l'horizon 2020, de la participation du CHS au département des archives du Campus Condorcet garantissait à brève échéance le rapprochement du fonds avec d'autres, privés et publics, qui, concernant le CNR, sont déposés aux Archives nationales, partenaire dudit Campus.

Le fonds Saillant-CNR représentait à son arrivée 136 liasses de documents, chacune enveloppée de papier kraft, numérotée et munie d'une étiquette qui en précisait le contenu. Si ces dossiers ont été constitués, dès 1944, par le secrétariat du CNR et de certaines de ses commissions, leur conditionnement a dû être effectué en une seule fois, vers la moitié des années 1950, vraisemblablement à la demande de Louis Saillant. En effet, le papier qui enveloppait les documents, les ficelles, les étiquettes et les caractères de la machine à écrire utilisée pour leur rédaction étaient les mêmes pour chaque liasse. De plus, une liste dactylographiée des dossiers numérotés a été retrouvée parmi les documents du fonds.

A sa réception par la bibliothèque du CHS, le fonds a fait l'objet d'une évaluation de l'état physique des documents. L'analyse du papier a été effectuée, ainsi que le dépoussiérage et le reconditionnement dans des boîtes adaptées, après extraction de clous et d'agrafes. Si certains documents ont souffert de leur séjour de près de soixante ans dans un grenier, l'essentiel du fonds n'a pas subi de détériorations importantes susceptibles de faire obstacle à sa communication.

La typologie des documents est assez homogène. A l'exception de quelques photographies, il s'agit essentiellement de textes imprimés et manuscrits. Des décisions officielles (ordonnances, décrets, circulaires, etc.), de la correspondance envoyée et reçue par le CNR et ses commissions (lettres dactylographiées et manuscrites, bordereaux d'envoi, télégrammes), des dossiers élaborés par le secrétariat du CNR, dont des dossiers nominatifs, des procès-verbaux, des notes dactylographiées (moins souvent manuscrites), des rapports, des brochures (notamment les cahiers départementaux des CDL), des tracts, des coupures de presse, des numéros de journaux.

C'est donc de ce fonds, « imposante manne documentaire, pour l'essentiel inédite » selon Philippe Buton, qu'il est question dans l'ouvrage, conçu comme une invitation à l'exploiter dans la variété des entrées thématiques qu'illustrent les auteurs des dix contributions réunies. Tel était bien, d'ailleurs, la mission proposée aux chercheurs sollicités d'y opérer les « premières explorations » d'un « jardinage » conduit au gré de leurs préoccupations et compétences. Il s'agissait moins, en effet, de présenter les résultats de longues investigations que d'expertiser le fonds, d'en évaluer l'intérêt historiographique à l'aune des spécialités de chacun. Tous ont joué le jeu, rien moins qu'aisé au regard des quelques semaines dont ils disposaient entre l'achèvement du long travail préalable de classement du fonds et la journée d'étude du 13 mai 2016 à l'origine de la publication.

### **De quoi le fonds rend-il compte ?**

De quoi nous parle le fonds ? De ce qu'il contient, certes, ce qui laisse ouverte la question de pièces égarées ou conservées ailleurs. La numérotation des liasses suggère des lacunes, hypothèse confirmée par la découverte de documents qui, versés ultérieurement par la famille Saillant, sont venus enrichir l'inventaire initial. En l'état et sans préjuger de l'éventualité de nouveaux ajouts, le fonds constitue un beau et imposant gisement de sources. Son intitulé en explicite l'origine et la composition, à savoir les archives du CNR conservées par Louis Saillant et qui, pour l'essentiel, couvrent la période pendant laquelle il présida le Conseil, au lendemain de la Libération de Paris. Après réflexion, les archivistes ont défini sept grands composants : les activités du CNR, ses commissions, les Etats généraux de la Renaissance française, les comités départementaux de Libération, les dossiers, la correspondance et la documentation.

A ce titre, il sort de l'ombre des acteurs négligés de la période. A commencer par Louis Saillant, dont Jean-Marie Pernot est fondé à noter la « trop faible visibilité historiographique » actuelle, fruit amer de sa séparation d'avec les ex-confédérés, du compagnonnage distant

maintenu avec le PCF, mais non avec l'URSS et ses positions plus diplomatiques que syndicales au sein de la FSM. Mais que dire, alors, du peu d'attention porté au CNR de l'après-Libération ?

Longtemps cherché en vain, confie Claire Andrieu, le fonds CNR-Louis Saillant sera désormais incontournable pour quiconque travaillera sur le CNR, la Résistance et la Libération. En ces domaines, toutefois, ses apports participent davantage de la confirmation que d'une « révolution historiographique », pour autant que l'expression soit pertinente. Confirmation ne signifie pas redite. Ainsi, s'agissant du CNR comme des acteurs publics, associatifs ou individuels auxquels le Conseil est lié, les pièces rassemblées affinent et nuancent sans le clore le débat soulevé par les questions de pouvoir et de double pouvoir à la Libération. « Archives éminemment politiques », observe Gilles Morin, « protestataires », ajoute-t-il au vu des cartons qui traitent de l'épuration et du ravitaillement, incontestables sujets de mécontentement dans les profondeurs du pays. Surtout, le fonds éclaire le fonctionnement politique du CNR, donne à pénétrer dans les coulisses, en amont et en aval, de ses décisions ou prises de position, de sa collecte d'informations, de l'élaboration de compromis et de la vérification du consensus en son sein.

Ce n'est pas le moindre intérêt de ses cartons que de souligner la force et la longévité d'une « culture de l'accord » au sein du CNR. Inhérente à sa mission initiale menée à bien, trait distinctif de la Résistance française, la quête de l'unanimité vaut toujours à l'heure de la Reconstruction politique, économique et sociale du pays. Elle conditionne l'application du Programme qui en forme le ciment et justifie son maintien à titre d'autorité morale. Ce dernier point explique, indépendamment du climat vengeur de l'époque et de son lot de règlement de comptes, le poids disproportionné des affaires d'épuration dans le courrier qu'il reçoit. Erigé, de fait, en instance de recours, le Conseil supervise le jury d'honneur constitué à la demande de Marcel Paul et s'enquiert du sort judiciaire de résistants poursuivis après la Libération. Très vite, il songe aussi à entretenir le souvenir de la lutte clandestine et fixe le rituel de commémoration des lieux, héros et événements de la Résistance, qu'il contribue à sélectionner comme autant de repères pour une histoire à venir. Les historiens feront leur miel, en tout état de cause, de l'abondant courrier adressé au CNR, en provenance d'innombrables associations de résistants et de déportés, qui lui soumettent rapports et récapitulatifs d'activité. Sources et témoignages précieux au sujet de groupements disparus au cours des années 1950. Histoire de la Résistance, mais pas seulement, si l'on songe, par exemple, à ce que les historiens de l'immigration pourront tirer de la documentation établie

par des associations de résistants étrangers ou le Comité d'aide et de défense des immigrés (CADI)...

Résistant de la première heure et codirigeant d'une CGT réunifiée, alors au plus haut de son influence, Louis Saillant excelle à incarner les ambitions du CNR. Habité par sa fonction, il mobilise à cette fin le savoir-faire acquis au fil de ses responsabilités successives ou conjointes, expériences décisives pour ce militant qui reconsidère à chaud nombre de ses positions et sympathies antérieures. L'évolution s'accélère, sans s'y réduire, à l'occasion des débats internes du Conseil. Car l'organisme n'échappe pas aux tensions inhérentes à la restauration du débat public et à l'affirmation des clivages partisans au lieu et place des recompositions mouvementistes des années noires. Ces nouveaux clivages, plus ou moins accordés aux anciens, n'effacent pas, cependant, la solidité des solidarités et des compagnonnages forgés dans la terrible adversité de la clandestinité et articulés aux valeurs partagées, républicaines et humanistes, de l'engagement résistant.

### **Ressourcements, infléchissements, redéfinitions**

Dépossédé des prérogatives politiques et militaires qu'il s'était attribué ou qui lui étaient reconnues dans les combats pour la libération du territoire, le CNR, dépourvu des moyens ordinaires du pouvoir, ne conserve pas moins l'un des attributs du consentement à l'autorité : la légitimité d'essence patriotique, dont jouit également le général de Gaulle. Le Conseil, Saillant en tête, le sait et en use à travers sa posture de tuteur d'un pouvoir politique, lui-même en attente de l'onction démocratique issue du suffrage, source de légitimité politique et républicaine, reportée au lendemain de la guerre. La vigilance, sinon la capacité d'examen et de discussion publiques du CNR, valent bien celle de l'Assemblée consultative, non élue et dans laquelle il refuse de se dissoudre.

Au carrefour des exigences et incertitudes de circonstances inédites, d'autres concepts s'infléchissent ou, si l'on préfère, se ressource, à l'exemple de celui de démocratie, dont la nouvelle acception ouvre aux femmes l'exercice du suffrage prétendument universel et interroge les conditions économiques et sociales de sa réalisation. Sur la lancée, la République prend des couleurs pour s'affirmer « démocratique et sociale » dans une débauche de tricolore et de bonnets phrygiens, d'invocations de la patrie et de la nation, dont l'essence « populaire » semble plus que jamais gage d'énergie. Des discours aux titres de journaux, tout appelle et se mesure à l'aune de la « renaissance ».

## **Jeux d'acteurs : l'individuel et le collectif, l'éphémère et le durable**

La période voit se redistribuer les rôles et s'affirmer de nouveaux acteurs. André Narritsens se penche sur l'un d'eux, la Fédération syndicale mondiale (FSM). Sa marginalité au sein du fonds ne saurait faire oublier qu'elle voit le jour en septembre 1945, à la veille d'élections qui mettront un terme à la seconde vie du CNR, dont le siège se confond avec le sien, 1 rue Vernet, où Saillant dispose d'un logement « de fonction ». Le militant suit de près, pour la CGT, la refondation d'une internationale syndicale et s'implique dans les délicates négociations qui précèdent la fondation de la FSM dans le contexte compliqué de montée en puissance des syndicats aux quatre coins de la planète. Elu à son secrétariat général, la tâche l'accapare toujours plus dans l'ordinaire bureaucratique d'une structure paperassière en diable et propice aux missions de représentation. Les ambitions de la Fédération se brisent toutefois sur la faiblesse de ses moyens, qu'aggravent les fractures diplomatiques de la guerre froide, dont les syndicalismes sont peu ou prou les agents et les enjeux.

L'acteur principal du fonds reste cependant le CNR. Ce dernier peut compter, un temps, sur le maillage hexagonal des CDL et le capillaire des CLL qui, non sans décalages, malentendus ou tentations autonomistes, lient leur sort à celui du Conseil national et lui servent de relais plus efficaces que les mouvements exposés aux récupérations et influences partisans. Au sommet de la pyramide « résistante », le CNR est aussi son poste d'aiguillage, instance d'expression et de référence, réceptacle et caisse de résonance d'attentes, d'impatiences et de protestations, dont le fonds enregistre les modalités, l'intensité et les thèmes.

A la Libération, la distinction entre les composantes du CNR - mouvements, partis et syndicats -, sujet d'âpres discussions au moment de sa création, n'entraîne pas de clivages internes, quand tout annonce l'effacement progressif des premiers au bénéfice des deux autres. Sans doute n'est-ce pas un hasard si, indépendamment de ses mérites et capacités personnels, la présidence du CNR revient à Louis Saillant, homme du consensus - mais non de la confusion, précise Jean-Marie Pernot -, représentant d'une CGT réunifiée et, auparavant, mandataire de l'ensemble des syndicats, force sociale majeure de la période.

Chaque structure a son histoire, mais celle du CNR, aussi imprégnée soit-elle de sa première raison d'être, doit faire une large part aux hommes et convie à garder en tête leurs itinéraires et réseaux pour comprendre leurs attitudes. A l'instar de ce que l'on observe dans les mouvements, il importe tout autant de considérer la dimension interpersonnelle des rapports noués au sein du CNR, avec mention particulière pour son bureau, à base de complicité et

d'estime réciproques, vrai compagnonnage forgé dans l'expérience partagée des dangers et des sacrifices consentis. Parfois tendues, vives à l'occasion, les discussions ne débouchent pas à coup sûr sur une solution acceptable par tous. Si les prises de position et les votes tendent à reproduire les grandes sensibilités de l'époque – communiste, socialiste, démocrate-chrétien, gaulliste -, ils n'ont ni la netteté ni l'intangibilité des clivages qui s'expriment ailleurs, y compris sur le terrain, lourd d'enjeux de légitimité, de la mémoire, sinon de l'histoire. Noëlline Castagnez le montre à travers les critères politiques qui guident la désignation du président de la commission d'enquête parlementaire sur les événements survenus en France de 1930 à 1945. Son premier responsable, le général FFI communiste Malleret-Joinville, est écarté en 1947 au profit d'un résistant socialiste, décision accueillie par une série de démissions.

Si la tonalité unitaire du CNR se retrouve à tous les niveaux de la pyramide institutionnelle résistante, on en ressent les effets tout au long du processus enclenché par la convocation des Etats généraux de la Renaissance française, dont les positions ont trop souvent été analysées, hâtivement, en termes de monolithisme partisan, en l'occurrence communiste. Le suivi approfondi et minutieux qu'autorise désormais le fonds CNR-Louis Saillant met à jour une réalité plus complexe. On le vérifie, à la suite de Michele Mioni, dans le récapitulatif d'identité sociopolitique des quelque 1 800 délégués réunis au Palais de Chaillot en juillet 1945. Mais gardons-nous d'en rester là, car le fonds appelle aussi au réexamen de l'importance de l'initiative, l'une des principales impulsées par le CNR. L'intérêt historiographique de la documentation rassemblée réside également dans ce qu'elle donne à comprendre des voies et des formes de mobilisation-politisation « par en bas » et dans ce qu'elle aide à cerner des aspirations, références et horizons d'attente de la Libération.

### **Retour sur un cadre spatiotemporel singulier et fondateur**

A la croisée des emprunts au lointain passé révolutionnaire, de la fidélité promise aux idéaux de la Résistance et des tâches du présent, les Etats généraux entendent poser les jalons des réformes structurelles, conditions posées de la renaissance du pays. Consultation par défaut et substitut de scrutin, les Etats généraux n'ont pas moins valeur d'alternative à une politique instituée en chantier, en ce moment exceptionnel où, note Gilles Morin, nulle digue étatique, partisane et syndicale ne suffit à canaliser le « fleuve populaire ». A plus de sept décennies de distance et par gros temps de crise du politique, cette crue soudaine surprend, intrigue et pousse à regarder la manière dont le processus des Etats généraux l'absorbe, l'oriente et s'en

imprègne. En rupture avec les pratiques délégataires, expérience de démocratie participative adossée aux ressources de la société civile organisée, la procédure mise en œuvre fait la part belle aux associations et groupements. A défaut de mandat impératif explicite, elle subordonne la désignation de représentants à la rédaction préalable de doléances et de vœux. A ce stade, la valorisation du collectif n'exclut pas l'expression individuelle, tant aux échelons les plus élémentaires qu'à l'heure des débats et des synthèses. Les Etats généraux se réclament d'une démocratie agissante, « ardente » et « avide d'action et de changement, mais aussi de dialogue, d'échanges », écrit Gilles Morin. Les propositions, élaborées au plus près des citoyens, transcrivent à la fois les bouffées d'utopies sociales – la « suppression des bénéfiques » et leur « retour au bien commun » -, les certitudes des conservatismes sociétaux - l'idéal de la femme au foyer – et les aspirations les plus concrètes du quotidien. Par quoi, ces assises singulières s'accordent aux caractères d'une politique populaire, prompte encore à ériger la morale en critère décisif, égalitariste, sensible aux attraits de la cohésion et de l'unité, socle du consentement unanimiste. Unité nationale, d'abord, au sortir des douloureuses épreuves de la défaite et de l'occupation, quand bien même la guerre et ses legs continuent de morceler le territoire, tandis que, au hasard des circonstances locales, alors l'échelle d'action la plus pertinente, les élans de la Libération se déclinent en milliers d'initiatives particulières, dont l'écho nous parvient à la lecture des procès-verbaux des CLL et CDL.

### **Premiers apports et perspectives**

Nombre de questions soulevées restent pourtant sans réponse. Le fonds reste ainsi quasi muet pour ce qui touche à l'intendance du CNR – ressources et dépenses de personnel, de locaux, d'équipement, de voyages, missions, meetings, et publications, etc. Sans préjuger des résultats de consultations et exploitations ultérieures du fonds, que suggère l'ampleur du fonds, les conclusions de nos premières explorations menées s'ordonnent autour de trois axes.

Le premier concerne Louis Saillant, dont l'un de ses fils, André Saillant, relate l'historique du fonds et de son transfert depuis le grenier du pavillon familial jusqu'au sous-sol du Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Jean-Marie Pernot situe le moment CNR dans l'itinéraire de ce syndicaliste de premier plan, familier des questions internationales et secrétaire général de la Fédération syndicale mondiale, dont André Narritsens traite des débuts parisiens.

Le second axe évalue l'apport du fonds à l'histoire des résistants et des résistances. Claire Andrieu pointe les pistes historiographiques ouvertes ou rouvertes à partir des acquis et débats antérieurs, cependant que Philippe Buton s'attache plus précisément à ce qu'elles révèlent du

rôle du CNR et aux tensions qui en découlent lorsque le temps de la Résistance cède le pas à celui de l'après- Libération. Dès ce moment, le Conseil se soucie de la mémoire et de l'histoire de la clandestinité, dont Noëlline Castagnez scrute les enjeux et les modalités.

Le dernier axe élargit les perspectives au regard des diverses entrées possibles dans le fonds. Gilles Morin dégage ainsi quelques-unes de ses « pépites » en vue d'une analyse des trajectoires individuelles et collectives des acteurs de la période. En quête de données sur l'histoire sociale de la Libération, Michel Pigenet s'attarde sur les Etats généraux de la Renaissance française comme modalité méconnue de mobilisation-politisation et voie d'accès aux aspirations et convictions de la Libération, porte qu'empruntent également Michele Mioni, désireux d'apprécier les tenants et les aboutissants de la réforme qui aboutira à la création de la Sécurité sociale, et Pascale Goetschel, attentive à son caractère d'enquête de masse, conduite aux quatre coins du pays, révélatrice d'une remarquable inventivité locale et, simultanément, productrice d'une opinion publique.

Ultime précision, cet ouvrage est publié par les Editions du Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (CODHOS). Fondé en 2002, ce Collectif regroupe aujourd'hui plus de quarante membres, institutions publiques et privées, réunies afin de suppléer à la dispersion des sources de l'histoire sociale par la diffusion et la valorisation dans un cadre commun des ressources de chacune d'entre elles dans un cadre collectif<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> <https://www.codhos.org/>